



**PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU VENDREDI 21 AVRIL 2023**

Membres titulaires présents :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Julien BOUNIE, Conseiller Communautaire délégué
- Monsieur Yves GARY, Vice-Président

Conseil Départemental du Lot :

- Monsieur Frédéric GINESTE, Vice-Président

Membres suppléants présents :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Christian PRADAYROL, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Madame Pascale BOISSIERAS, Conseillère Départementale

Membres titulaires excusés :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur François PATIER, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Francis COMBY, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Conseiller Départemental

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze :

- Madame Françoise CAYRE, Présidente

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :

- Monsieur Philippe NAUCHE, Conseiller Régional

Autres personnes présentes :

- Monsieur Sébastien GODEFROY, Directeur Général des Services Adjoint, Conseil Départemental de la Corrèze
- Monsieur Olivier MOULIS, Directeur Aéroport Brive Vallée de la Dordogne
- Madame Françoise GARCIA, Responsable Administratif et Financier Aéroport Brive Vallée de la Dordogne

Monsieur le Président Julien BOUNIE ouvre la séance à 08h30 et présente l'ordre du jour.

Madame Pascale BOISSIERAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du PV du 07 mars 2023

En l'absence d'observation, le PV de la séance du 07 mars est approuvé à l'unanimité.

2023-17 – Guide tarifaire pour les prestations Assistance-Accueil-Escale

Une traduction en anglais sera réalisée prochainement.

Adopté à l'unanimité.

2023-18 – Modification du tableau des emplois de la Régie personnalisée

Adopté à l'unanimité.

2023-19 – Délégations données au directeur dont notamment la création/modification des régies d'avances et de recettes

Adopté à l'unanimité.

2023-20 – DM1 – Section d'Investissement – Virement de crédits à l'intérieur de la section

Il est proposé de réaffecter certaines sommes en fonction des projets :

+ 28 227 € sur l'acquisition d'un nouveau camion SSLIA. Le montant escompté de la vente du camion actuel est de 90 000 €. La commande du nouveau camion a été passée à ITURRI. Les délais de livraison sont estimés à 57 semaines.
+ 55 000 € pour la construction du tunnel qui accueillera le Mirage.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 9h30.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6
Votes : Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 30/06/2023
Publiée et notifiée le 30/06/2023

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.

